

**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE  
&  
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

**ISF - TENNIS - 2011**

**CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE**

**Du 14 mai au 21 mai 2011**

**LE TOUQUET PARIS-PLAGE, PAS DE CALAIS, FRANCE**

<b>BULLETIN 1</b>
-------------------

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du **championnat du monde scolaire de Tennis 2011** à l'Union Nationale du Sport Scolaire. Il aura lieu en France, dans le Pas de Calais, au Touquet Paris-Plage.

**1. INVITATIONS**

Les invitations à ce Mondial sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du CE de l'ISF, aux membres de la Commission Technique de Tennis de l'ISF et à la Fédération Internationale de Tennis.

**2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION**

2.1 Seules les équipes d'établissements scolaires peuvent participer.  
Chaque pays ne peut sélectionner qu'une équipe garçons et une équipe filles.

2.2 Tous les joueurs de l'équipe garçons doivent être inscrits dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2010 / 2011.  
Toutes les joueuses de l'équipe filles doivent être inscrites dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2010 / 2011.

2.3 Tous les joueurs et joueuses doivent être né(e)s en 1994, 1995, 1996 ou 1997.  
Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!

2.4 Chaque équipe sera composée de 6 joueurs/joueuses et d'un (1) enseignant : entraîneur

Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur.

Chaque pays participant **avec 1 ou 2 équipes** doit venir avec un arbitre, titulaire d'une qualification nationale ou internationale (capable d'arbitrer en anglais et si possible d'âge inférieur à 25 ans). En cas d'absence d'arbitre, la délégation devra s'acquitter de la somme forfaitaire de 907EUR.

Le groupe d'arbitres sera composé des arbitres fournis par les délégations et de « Jeunes officiels » fournis par le pays organisateur (également titulaires d'une qualification nationale ou internationale)

Si un pays n'est représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra compter jusqu'à 9 personnes. Si 2 équipes (filles et garçons) participent, la délégation pourra compter jusqu'à 16 personnes au maximum.

2.5 Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...

Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.

2.6 Les joueurs doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC - 7.3).

N'ont pas le droit de participer (RGC - 7.7) :

- a) Les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle;
- b) Les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale;
- c) Les écoles de sports à mi-temps (p.ex. l'après-midi) qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports;
- d) Les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

2.7 Chaque équipe participante doit être inscrite officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF.

### **3. PROGRAMME PROVISoire**

Samedi 14 Mai	Accueil Règlement financier - accréditation Installation des équipes Possibilité de s'entraîner l'après-midi Réunion des chefs de délégation / des responsables d'équipe /des arbitres
Dimanche 15 Mai	Cérémonie d'Ouverture Compétition : Tour préliminaire
Lundi 16 Mai	Compétition : Tour préliminaire
Mardi 17 Mai	Programme culturel Soirée « Rencontre des Nations »
Mercredi 18 Mai	Compétition : matchs de classement et ¼ de finales
Jeudi 19 Mai	Compétition : matchs de classement et ½ finales
Vendredi 20 Mai	Compétition : finales garçons et filles Doubles mixtes amicaux Remise des prix (médailles et trophées) Cérémonie de Clôture & Fête d'adieu
Samedi 21 Mai	Départ des délégations

### **4. VOYAGE**

Le voyage du lieu d'origine vers l'aéroport international de Paris, Charles de Gaulle, ou Paris/Beauvais/Tillé, vers la gare ferroviaire de Calais Fréthun et le retour est organisé et financé par chaque pays participant.

### **5. FRAIS ET ASSURANCES**

5.1 Les frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, couvrent l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Mondial, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).

5.2 Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 9 personnes (1 équipe) ou de 16 personnes (2 équipes), conformément aux règles de l'ISF.

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR pour chaque membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de 319EUR (294 EUR+25 EUR).

Si la distance entre le Touquet-Paris-Plage et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt **ou** de repartir un jour plus tard au tarif normal de 42 EUR / nuit).

5.3 Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:

- chambre individuelle à 84 EUR / nuit
- chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit / personne.
- chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre) à 42 EUR / nuit / personne

Cette demande devra être introduite par le pays concerné.

5.4 Si la délégation fait le voyage en car, le chauffeur de car sera considéré comme membre de la délégation et payera 42 EUR par nuit.

5.5 Un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) doit être organisé et financé par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.

5.6 Chaque pays doit souscrire à une assurance pour chaque membre de sa délégation.

Cette assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

## **6. CAUTION**

6.1 A l'inscription, chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.

La caution sera payée **en une fois pour la délégation complète** par l'organisme responsable du sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).

Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.

Cette somme sera déduite du montant total.

En cas de forfait, la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant le 14 février 2011 ou en cas de force majeure, sous réserve de l'assentiment du Bureau Restreint de l'ISF.

6.2 Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2010.

6.3 La caution doit être virée au compte suivant :

**IBAN Code :** BE03 0015 2130 7984

**BIC / SWIFT Code :** GEBABEBB

**BANQUE :** FORTIS BANK

RECEPTEUR : ISF  
Boomgaardstraat 22 B39  
2600 Berchem – Antwerpen  
BELGIUM

REFERENCE: ISF – Tennis – 2011 (Nom du pays participant)

6.4 Le solde sera payé comptant en Euros à l'arrivée au Touquet-Paris-Plage (les cartes bancaires **ne seront pas acceptées**) ou pourra être viré en Euros au compte bancaire de l'organisateur qui sera publié dans le troisième bulletin jusqu'au 14 Avril 2011 au plus tard.

6.5 Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.

## **7. REGLEMENT TECHNIQUE**

7.1 La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à la Fédération Internationale de Tennis, sous la direction de la Commission Technique (CT) de l'ISF.

7.2 Dans un groupe, chaque rencontre entre 2 pays se joue sur 6 matchs : 4 simples et 2 doubles.

Chaque match se joue en 2 sets gagnants jusqu'à 4 et un tie-break jusqu'à 7 à 3 jeux partout.

Le règlement technique détaillé et le schéma de compétition seront joints aux bulletins 2 et 3.

## **8. INSCRIPTION**

8.1 Le formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l'organisation en charge du sport scolaire devra être retourné à l'organisateur **au plus tard pour le 30 septembre 2010** :

**Responsable:** *Fabrice Boitez*

**Organisation:** Union Nationale du Sport Scolaire, Service Départemental du Pas de Calais

**Adresse:** Maison des Sports du Pas de Calais  
9 rue Jean Bart  
62143 Angres, FRANCE

**Téléphone:** 00.33.3.21.72.67.08. ou 00.33.6.75.53.15.15.

**Fax:** 00.33.3.21.72.67.11.

**Courriel:** [dsd062@unss.org](mailto:dsd062@unss.org)

**Web :** <http://www.unss.org/> [www.isfsports.org](http://www.isfsports.org)

8.2 Le formulaire d'inscription détaillé comportant les noms de tous les joueurs/toutes les joueuses et des autres membres de la délégation sera renvoyé au CO avant le 08 avril 2011 (Les formulaires d'inscription détaillés seront joints au Bulletin 3).

## **9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS**

9.1 La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.

9.2 Chaque participant s'engage en plus à participer à toutes les activités du programme extra sportif officiel.

9.3 Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.

9.4 Chaque joueur s'engage à jouer contre tout autre joueur.

9.5 Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégralité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

## **10. DOPAGE**

Des contrôles antidopage (usage de substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi ou les procédures en vigueur en France  
Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler au CO dès son arrivée.

**Veillez retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2010 et envoyer une copie par fax au secrétariat de l'ISF (+ + 32 3 286 07 47) ou par courriel ([jan.coolen@isfsports.org](mailto:jan.coolen@isfsports.org)).**

**Veillez payer la caution avant le 30 novembre 2010.**

Dans l'attente de vous rencontrer au Touquet-Paris-Plage en Mai 2011

Pour le Comité Organisateur  
Fabrice Boitez, Directeur  
Service Départemental UNSS Pas de Calais



**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE  
&  
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

**ISF – TENNIS - 2011**

**CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE**

**Du 14 mai au 21 mai 2011**

**LE TOUQUET PARIS-PLAGE, PAS DE CALAIS, FRANCE**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**PAYS:**

Inscrit	1 équipe d'établissement scolaire - garçons	Oui / Non
	1 équipe d'établissement scolaire - filles	Oui / Non

- Nous confirmons que le pays indiqué ci-dessus participera au championnat du monde scolaire ISF de Tennis et accepte les règles énoncées dans ce 1er bulletin.
- Nous virons la caution d'un montant de 84 EUR par personne avant le 30 novembre 2010 au compte mentionné au point 6.3 de ce bulletin.

Nom : _____	Date : _____
Signature : _____	Fonction : _____
Organisation compétente en charge du sport scolaire : _____	
Adresse : _____	
_____	
Téléphone : _____	Fax : _____
Courriel : _____	

**A retourner avant le 30 septembre 2010 à :**

**FABRICE BOITEZ**  
**Directeur du Service Départemental, Union Nationale du Sport Scolaire, Pas de Calais**  
**Maison des Sports du Pas de Calais**  
**9 rue Jean Bart**  
**62143 Angres, FRANCE**

**Téléphone: 00.33.3.21.72.67.08. ou 00.33.6.75.53.15.15.**

**Fax: 00.33.3.21.72.67.11.**

**Courriel: [dsd062@unss.org](mailto:dsd062@unss.org)**